



## Délais d'accès à nos formations

Les délais d'accès représentent la durée entre le moment où un stagiaire procède à une inscription et le moment de la réalisation de l'action de formation. Ce délai est abordé différemment selon qu'il s'agisse d'une action de formation inter-entreprise ou intra-entreprise.

• Le délai d'accès est fixé préalablement par la publication de notre calendrier de formation dont la planification pour les premières sessions sont établies d'une année sur l'autre et de nouvelles programmations viennent s'ajouter en cours d'année.

En Inter

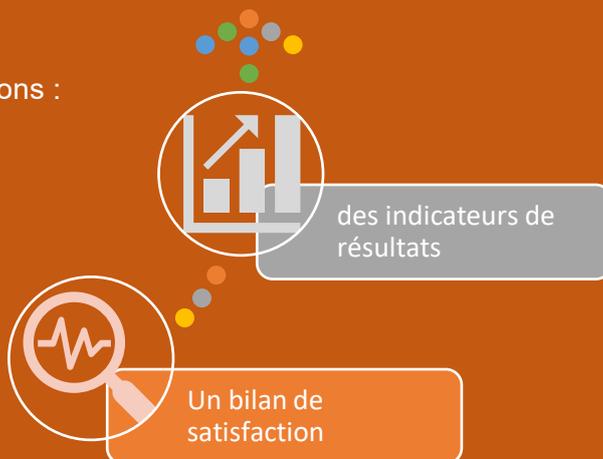


• Nos propositions pédagogiques et commerciales précisent un délai d'accès pour chaque projet. Les délais d'accès moyens sont généralement inférieurs à un mois à compter de la date de signature de notre proposition commerciale. Cela suppose que les dates de planification proposées soient rapidement validées.

En Intra



Chaque année,  
nous réalisons et publions :



afin de communiquer sur la qualité de nos prestations.

Ces chiffres clés permettent de démontrer notre engagement sur la satisfaction client, la prise en compte des réclamations et plus globalement notre engagement sur la qualité de nos prestations.

Les résultats que nous recueillons au travers de différents dispositifs (bilans de satisfaction recueillis après chaque formation, enquêtes clients...) sont analysés et alimentent nos indicateurs de performance.

Retrouvez-les, onglets « nos stats »



RESSOURCE FORMATION CONSEIL  
Organisme de formation certifié QUALIOPi

Cette certification est une garantie supplémentaire de notre exigence en termes de qualité des formations délivrées